



COMMISSION VOLLEY-BALL

PROCES VERBAL

Assemblée Générale de fin de saison

Mercredi 22 juin 2022

Présents :

2 RIVES VB (S. De Almeida), AS FONTENAY LE FLEURY (T. Conter, P. Simon), AO TRAPPES, (R. Tout), AS MONTIGNY LE BRETONNEUX (J. Etienne), AVC BEYNES (B. Carlu), ES LE PERRY (G. Lansonneur), FEUCHEROLLES (J-D Moreau), MAISONS-LAFFITTE VB (B. Dannepond), MARLY LE ROI VB (J-D Moreau), MERY SUR OISE VB (M. Mandet), RAMBOUILLET SVB (G. Beauregard, I. Boutiller, M. Landon), SPORT LOISIRS FSGT 78 (D. Waeytens), SO HUILLES (C. Brugnon), US CARRIERES SUR SEINE (V. Cassez), VERNOUILLET VERNEUIL VBC (N. Butin), VERSAILLES VB (J-D Moreau), WILL'SPORTS (J. Vidal)

Représentants invités :

S. Gallet (Permanente du Comité FGST 78)
G. Le Huu Nho (Membre du Comité Directeur FSGT 78)

En visio :

AGSE LES ESSARTS (M. Naye), ASC LA MAULDRE JOUARS PONTCHARTRAIN (G. Pierret), CHATOU VB (M. Evrard Steinberg)

Absents :

CELLOIS-CHESNAY VB, ESAM, MAUREPAS VB, USM VIROFLAY

Excusés :

SAINT-CYR-VB

Ordre du jour

Ordre du jour	1
1) BILAN DES COMPETITIONS 2021-2022.....	3
2) RESULTATS DES CHAMPIONNATS.....	6
3) RESULTATS DES COUPES	8
4) PREPARATION DE LA SAISON 2022-2023	8
5) AFFILIATIONS ET LICENCES 2022-2023.....	10
6) ELECTION DE LA COMMISSION	11
7) REGLEMENT GENERAL 2022-2023	12
8) QUESTIONS DIVERSES.....	15

Monsieur René PUGLISI, Président du Comité FSGT 78, ouvre la séance à 19h50

Il présente la fédération puis parle de la « refonte du règlement » :

Bonjour à toutes et à tous,

Permettez-moi de me présenter. Je m'appelle PUGLISI René, et j'ai été élu Président par les membres du Comité Directeur FSGT des Yvelines.

De ce fait, je suis le responsable du Comité Départemental FSGT des Mureaux.

Je vais vous parler de la FSGT, non par des chiffres tels que le nombre de licenciés 270 000 ou de clubs 4 700, mais plutôt de ce que représente cette Fédération.

Elle fait en sorte que tous les licenciés, les clubs soient solidaires entre eux, le rapprochement entre les différentes instances de la FSGT, inculquer à ses adhérents des principes de camaraderie, le dialogue enrichissant entre les commissions d'activité et les clubs, l'écoute des Comités à la demande des clubs et licenciés, le partage entre le Comité et les Commissions, les clubs et licenciés.

Le développement de pratiques physiques sportives moins conventionnel comme le font d'autres fédérations.

La création de championnats adaptés à ce que veulent les clubs et les licenciés

Et tant d'autres, mais je ne vais pas faire toute la liste car ce serait trop long.

Mais tout cela vous le savez déjà puisque vous faites parties intégrantes de cette fédération par la pratique de votre activité.

Maintenant, je vais vous parler d'un sujet qui a créé une discorde entre le Comité Directeur et la Commission volley-ball.

Le Comité Directeur a jeté un œil sur le règlement actuellement en vigueur et y a décelé quelques articles incompatibles avec les règlements de la FSGT.

Certains y ont vu une ingérence et une attaque à l'autonomie de la Commission du Volley-ball lorsque j'ai parlé de refonte du règlement.

Comme je l'ai déjà écrit dans un précédent courrier, le mot « refonte » est excessif et il ne correspond pas à ma pensée. J'aurais dû prendre le terme de « mise à jour ».

Pour cela, je vous prie de bien vouloir me pardonner.

En tant que Président et également membre d'une Commission d'activité, je tiens à vous rassurer qu'il est hors de question que le Comité Directeur FSGT des Yvelines s'incruste et prenne les rennes de cette Commission ou de toute autre Commission.

Le Comité Directeur et moi-même avons seulement voulu vous suggérer quelques idées, mais c'est à la Commission volley-ball d'accepter ou non ces propositions.

Nous désirons que les règlements des Commissions d'activités soient en concordance avec les statuts et l'esprit FSGT.

Des personnes plus qualifiées que moi vont vous présenter ces modifications.

Sachez également que ces propositions sont le fruit de certains membres du Comité Directeur et de personnes licenciées au volley-ball.

Je dois vous quitter car j'ai une autre réunion interdépartementale de football.

Mais avant de partir, je tiens à remercier Violaine, démissionnaire au niveau Commission volley-ball et je l'espère restera licenciée chez nous.

En tant que bénévole, je connais trop les contraintes d'un travail dans une Commission.

Violaine, je sais également que ce travail n'a pas toujours eu la reconnaissance de tes pairs et pour cette raison je tiens, en tant que Président de Comité FSGT des Yvelines, à te remercier pour tout ce que tu as apporté au Volley-ball, mais aussi à la FSGT.

1) BILAN DES COMPETITIONS 2021-2022

68 équipes séniors ont été engagées :

- 51 équipes masculines
- 17 équipes féminines
- 12 équipes loisirs.

Cela correspond exactement aux engagements de l'an dernier sur les championnats. En revanche, nous comptons 3 équipes de plus en loisir qu'en 2019-2020.

17 équipes juniors ont été engagées :

- 5 équipes espoirs
- 12 équipes cadettes
- Pas de championnat minime cette saison.

Championnat Seniors Masculins (gérés par Michel Naye)

• 51 équipes sur 5 niveaux

La saison a débuté avec une épée de Damoclès qui s'appelait Covid 19. Dès l'AG d'ouverture, il a été notifié que la santé de tout le monde prévaudrait et que pour les « cas contacts », il n'y aurait pas de problème pour reporter les matchs.

Cela a été le cas à de nombreuses reprises, même si le prétexte a peut-être été facile à trouver en cas d'absence de joueurs.

Cependant la 1^{re} phase s'est bien terminée malgré des difficultés pour trouver une date pour deux matchs en particulier.

La 2^e phase a été plus calme en ce qui concerne les cas de « Covid » ou de « simple contact ». Avec ces reports, pour certains derniers matchs de la 1^{re} phase et aussi de la 2^e, nous avons été obligés de forcer afin qu'ils soient joués avant la composition des poules de 2^e phase.

Un petit point noir, cependant, certaines équipes n'ont pas pris au sérieux la demande de vérification des licences avant chaque match. Elles ont été pénalisées, mais avec beaucoup d'indulgences puisqu'après appel, la Commission a décidé de ne pas appliquer toutes les pénalités votées dans le Règlement général, préférant privilégier le sportif au punitif.

Cependant, le règlement 2022-2023 devra être révisé et adapté à ce genre de situations.

La saison s'est donc bien terminée et on ne peut que s'en féliciter.

Championnat Seniors féminines (géré par Nathalie Butin)

- **17 équipes sur 2 niveaux,**

Pas de gros problème lors de cette saison, des reports "Covid" évidemment.
Quelques feuilles de match pas parfaites, quelques coquilles (totaux points), pas complètes (nom équipe, terrain...)

Cependant, il faudrait parfois un peu plus d'application dans l'écriture des noms de joueurs et des numéros de licences, difficile à relire, donc difficile de retrouver la personne sur le site des licences, même si la recherche peut être ciblée sur le club. C'est d'autant plus vrai en début d'année où on passe beaucoup de temps à vérifier la validité de toutes les licences.

Parfois un manque d'information quant aux matchs décalés.

Challenge loisir (géré par Nathalie Butin)

- **12 équipes sur 2 niveaux géographiques**

La phase aller a été établie pour limiter les déplacements (5 matchs). Quant à la phase retour, les 2 poules ont été croisées de manière aléatoire (3 matchs) soit 8 journées.

Cette année, les équipes du challenge loisir étaient particulièrement nombreuses et beaucoup plus fortes que les saisons précédentes. Plusieurs raisons peuvent être évoquées :

- Bon nombre de clubs ont engagés plus d'équipes, ayant plus d'inscription d'adhérents, sans que leurs créneaux aient augmentés et le fait d'avoir moins de matchs en challenge loisir était une solution à l'engorgement et aux difficultés à trouver des créneaux.
- Après la clôture des inscriptions en championnat et devant de nombreux nouveaux inscrits désirant faire de la compétition, les clubs n'ont eu d'autres alternatives que d'inscrire des équipes en challenge loisir, même si le niveau des joueurs(ses) ne correspondait pas au niveau de ce challenge. Plusieurs équipes ont en effet, le niveau de poule 4 voire 3. Elles ne sont pas forcément conscientes d'être dans un challenge LOISIR et jouent vraiment pour gagner, comme dans un championnat, et non uniquement pour le plaisir de jouer. De ce fait, les équipes habituellement inscrites en challenge se sont retrouvées face à des équipes trop fortes, venues pour la gagne

Rappelons que ce challenge a été créé pour permettre des rencontres entre des équipes dont les membres sont soit inexpérimentés, soit un peu trop âgés pour tenir des matchs à haute densité contre des jeunes.

Il est impossible de contrôler lors des inscriptions le niveau de ces équipes. Aussi, c'est aux responsables de clubs de jauger le niveau de ses joueurs pour respecter l'identité même du challenge Loisir

Trappes précise qu'il y a aussi des joueurs qui n'arrivent pas forcément en début d'année et que l'engagement en loisir étant tardif, ils n'ont que cette possibilité. La Commission rappelle qu'il est toujours possible de demander les places « d'exempt » dans les diverses poules.

Compétitions jeunes (gérées par la Commission)

2 championnats ont été organisés :

- **Espoirs** : 5 équipes, en forte régression
- **Cadets** : 12 équipes, soit un record depuis la création.

Si le nombre d'équipes espoir est en baisse, en cadet, c'est une explosion. Peut-être pourrait-on revoir les catégories pour permettre d'équilibrer les championnats. Pour rappel, les catégories sont regroupées par 3 années, jusqu'à 20 ans.

- **Minimes** : Sa gestion a été laissée aux clubs puisque seules 2 équipes du même club s'étaient engagées, plus une demi-équipe. Ainsi, les jeunes ont pu se rassembler sans contrainte de licences et de catégorie d'âge.
- Marly a donc organisé 4 plateaux qui ont réuni 6 équipes. Elles ont joué à 3 joueurs, complétées par des joueurs hors catégorie. La formule à 3 joueurs devrait être envisagée pour les saisons à venir.
- Marly propose également d'enlever l'obligation de mixité et de jouer sur un terrain de 5x5 m.

La Coupe

- **Espoirs** : 4 équipes
- **Cadets** : 6 équipes

Le club de Meulan a sollicité l'intervention du Comité FSGT 78 afin que la Commission transmette une organisation des Coupes Juniores. Le club de Meulan ayant déjà organisé plusieurs fois lesdites coupes, la Commission n'a pu que rappeler :

- Que les inscriptions se sont toujours faites une semaine avant le plateau par le biais d'un mail aux clubs concernés, comme indiqué dans le PV de rentrée (mail envoyé le lundi précédent le plateau du samedi à l'ensemble des clubs.) En effet, le nombre d'équipes reste toujours incertain, quasiment jusqu'au jour J.
- De facto, la Commission a toujours été contrainte de déléguer l'organisation aux clubs recevant puisque aucune formule ne peut être établie sans connaître le nombre d'équipes définitif.

Le Comité FSGT 78 a précisé que normalement, les Coupes Espoir et Cadet se passent dans un seul et unique gymnase. La Commission ayant été alerté de ce problème 4 jours avant les Coupes, la Commission n'a pas été en mesure de modifier les implantations.

Afin d'éviter des sollicitations excessives du Comité FSGT 78, tout cela devrait être notifié dans le règlement 2022-2023. Cependant, la Commission tient à féliciter le club de Meulan pour la tenue de sa feuille de match et souhaiterait qu'elle devienne un document officiel et téléchargeable sur le site de la Commission.

De son côté, le club de Marly, organisateur de la coupe Cadet a, comme à leur habitude, envoyé le mail aux clubs pour recenser les équipes présentes une semaine avant et organisé la Coupe en fonction. La Présidente tient vraiment à les remercier, d'autant plus qu'elle avait signalé un mois auparavant, ne plus être en mesure de remplir son bénévolat de manière optimum par manque de temps.

Coupes séniors (gérées par Christine Brugnon)

- 39 équipes masculines
- 17 équipes féminines

Pas de problèmes majeurs sur les coupes masculines et féminines. Comme pour les championnats plusieurs matches ont été joués hors semaines dédiées sans que cela gêne trop pour les tours suivants.

L'accumulation des reports et un calendrier trop serré a contraint la Commission à supprimer le 2^{ème} tour de brassage en coupe masculine, ce qui a permis aux équipes de rattraper leur retard.

Cependant, des reports hors norme ont été accordés, ne facilitant pas le travail de Christine. La Commission repartira sur un calendrier avec une semaine consacrée à la coupe comme par le passé.

Les équipes de championnat qui ne sont pas inscrits en coupe pourront toujours demander des reports sur les semaines de coupe si les 2 équipes sont d'accord, mais ça ne sera plus systématisé.

2) RESULTATS DES CHAMPIONNATS

SENIOR MASCULIN

POULE 1	
1	Cellois-Chesnay
2	Montigny 1
3	Le Perray 1
4	Vernouillet 1
5	Maisons-Laffitte 1
6	Montigny 2
7	Fontenay 1
8	ESA Mureaux
9	Viroflay
10	Houilles 1

POULE 2	
1	Trappes 1
2	Montigny 3
3	Meulan 1
4	Chatou 2
5	Versailles 1
6	Saint-Cyr 1
7	Rambouillet 1
8	Chatou 1
9	Houilles 2

POULE 3	
1	Versailles 2
2	Rambouillet 3
3	Feucherolle
4	Meulan 2
5	Carrières 1
6	Vernouillet 2
7	Beynes
8	Rambouillet 2
9	Le Perray 2
10	Fontenay 2
11	Saint-Cyr 2
12	Houilles 3

POULE 4	
1	Deux-Rives 1
2	Marly 1
3	Le Perray 4
4	Pontchartrain
5	Chatou 3
6	Houilles 4
7	Carrières 2
8	Meulan 3
9	Les Essarts
10	Le Perray 3

POULE 5	
1	Rambouillet 4
2	Maisons-Laffitte 2
3	Maurepas 1
4	Marly 2
5	Maurepas 2
6	Chatou 4
7	Deux-Rives 2
8	Carrières 3
9	Vernouillet 3
10	Houilles 5

SENIOR FEMININE

FEMININES P1	
1	Méry-sur-Oise 1
2	Montigny
3	Houilles 1
4	Maisons-Laffitte
5	Carrières 1
6	Rambouillet
7	Fontenay
8	Deux-Rives

FEMININES P2	
1	Chatou
2	Méry-sur-Oise 2
3	Houilles 2
4	Versailles
5	Méry-sur-Oise 3
6	Les Essarts
7	Meulan
8	Trappes
9	Vernouillet

ESPOIR et CADET

ESPOIRS	
1	Meulan 1
2	Fontenay
3	Chatou
4	Marly
5	Meulan 2

CADETS	
1	Beynes 1
2	Fontenay
3	Marly 1
4	Marly 2
5	Chatou
6	Le Perray 1
7	Beynes 2
8	Carrières
9	Meulan
10	Feucherolles
11	Le Perray 2
12	Rambouillet

3) RESULTATS DES COUPES

SENIOR

	MASCULIN	FEMININ
PRINCIPALE	1 ^{er} : Le Cellois 2 ^e : Vernouillet 1	1 ^{er} : Maisons-Laffitte 2 ^e : Montigny
MEDIANE	1 ^{er} : Maisons-Laffitte 1 2 ^e : Chatou 1	
CONSOLANTE	1 ^{er} : Carrières 2 2 ^e : Vernouillet 2	1 ^{er} : Méry-sur-Oise 2 2 ^e : Meulan

ESPOIR et CADET

ESPOIRS	
1	Meulan 1
2	Fontenay
3	Chatou
4	Meulan 2

CADETS	
1	Marly 1
2	Fontenay
3	Meulan
4	Carrières
5	Marly 2
6	Feucherolles

4) PREPARATION DE LA SAISON 2022-2023

COMPOSITION THEORIQUE DES POULES MASCULINES

A Noter : La poule 2 n'a pas réussi à démarrer la saison avec les 10 équipes réglementaires, faute de volontaire. Elle était composée de 9 équipes, donc une seule descente sera effective.

Par conséquent, L'équipe classée 9^{ème} en poule 3, soit LE PERRY 2, qui devait être reléguée afin de porter la poule 3 à 10 équipes (contre 12 cette saison) sera maintenue en poule 3.

Par ailleurs, l'Association **SQY SPORTS NATURE** a pris des renseignements pour une potentielle affiliation l'an prochain.

POULE 1	
1	Cellois-Chesnay
2	Montigny 1
3	Le Perray 1
4	Vernouillet 1
5	Maisons-Laffitte 1
6	Montigny 2
7	Fontenay 1
8	ESA Mureaux
9	Trappes 1
10	Montigny 3

POULE 2	
1	Viroflay
2	Houilles 1
3	Meulan 1
4	Chatou 2
5	Versailles 1
6	Saint-Cyr 1
7	Rambouillet 1
8	Chatou 1
9	Versailles 2
10	Rambouillet 3

POULE 3	
1	Houilles 2
2	Feucherolles
3	Meulan 2
4	Carrières 1
5	Vernouillet 2
6	Beynes
7	Rambouillet 2
8	Le Perray 2
9	Deux-Rives 1
10	Marly 1

POULE 4	
1	Fontenay 2
2	Saint-Cyr 2
3	Houilles 3
4	Le Perray 4
5	Pontchartrain
6	Chatou 3
7	Houilles 4
8	Carrières 2
9	Meulan 3
10	Rambouillet 4
11	Maisons-Laffitte 2

POULE 5	
1	Les Essarts
2	Le Perray 3
3	Maurepas 1
4	Marly 2
5	Maurepas 2
6	Chatou 4
7	Deux-Rives 2
8	Carrières 3
9	Vernouillet 3
10	Houilles 5

COMPOSITION THEORIQUE DES POULES FEMININES

A Noter : Le club de La Vallée-de-Chevreuse devrait rejoindre la FSGT l'an prochain avec une équipe féminine. Cette dernière a demandé à intégrer la poule 1 directement, ce qui est conforme au règlement. Cette demande a donc été validée.

FEMININES P1	
1	Méry-sur-Oise 1
2	Montigny
3	Houilles 1
4	Maisons-Laffitte
5	Carrières 1
6	Rambouillet
7	Chatou
8	Méry-sur-Oise 2

FEMININES P2	
1	Fontenay
2	Deux-Rives
3	Houilles 2
4	Versailles
5	Méry-sur-Oise 3
6	Les Essarts
7	Meulan
8	Trappes
9	Vernouillet

CALENDRIER 2022-2023

Avec le changement de présidence annoncé, le calendrier n'a pas été établi, ni les dates retenues pour les compétitions juniors. La nouvelle Commission aura ainsi, toute maîtrise sur la saison prochaine.

5) AFFILIATIONS ET LICENCES 2022-2023

	<u>Tarifs Yvelines</u>	<u>Evolution</u>
CATÉGORIE 1 (Nouveau club et jusqu'à 20 licences) (Petite association, peu structurée, en création,)	72.25 €	+0.93 €
CATÉGORIE 2 (de 21 à 250 licences) (Association structurée, participant régulièrement aux activités FSGT)	138.62 €	+ 2.45 €
CATÉGORIE 3 (Association omnisports, avec plusieurs sections)	415,04 €	+ 8,36 €

Tarifs licences

Assurance comprise - l'assurance individuelle reste au tarif inchangé de 3 € :

Type de licences avec assurance	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2022/2023	Evolution
Licence Adulte 2004 et avant	36.00 €	37.12 €	+ 1.12 €
Licence Jeune Entre 2005 et 2009	29,72 €	30,67 €	+ 0,95 €
Licence Enfant 2010 et après	20,10 €	20,78 €	+ 0.68 €
Carte 4 mois Adulte	17,18 €	17,78 €	+ 0.60 €
Carte 4 mois Jeune	14,43 €	14,95 €	+ 0.52 €
Carte 4 mois Enfant	10,53 €	10,94 €	+ 0.41 €
Carte CIP	2,86 €	3,11 €	+ 0,25 €

Tous les documents ont été envoyée pour la ré-affiliation qui est ouverte en ligne jusqu'au 14 août. Passé cette date, il faudra contacter le Comité FSGT 78 pour un renvoi manuel.

Tarifs engagements d'équipes :

Gratuité pour les équipes engagées la saison dernière.

- Engagement 1re équipe en championnat 76 €
- Equipe supplémentaire ou engagement d'une seule équipe loisir 38 €
- Championnats jeunes (cadets –espoirs) 20 €
- Jeunes féminines, minimes et coupes jeunes Gratuit
- Coupe seniors 20 €

Sylvie remet les dossiers de réaffiliation, un module a été rajouté sur l'inscription en ligne et le document papier a été réduit à une feuille.

Les clubs auront jusqu'au 15 août pour la réaffiliation sur le site, après, ce sera par papier auprès du Comité FSGT 78.

6) ELECTION DE LA COMMISSION

Comme chaque saison, tous les membres de la Commission sont démissionnaires.

Démissionnent :

- **Violaine Cassez**, Présidente
- **David Waeytens**, Secrétaire général et Vice-président
- **Michel Naye**, Responsable des championnats masculins
- **Nathalie Butin**, Responsable des championnats féminin et loisir
- **Christine Brugnon**, Responsable coupe et organisation du championnat féminin

Ne se représentent pas :

Violaine CASSEZ ne se représente pas.

Patrick SIMON se présente à la Présidence et est élu à l'unanimité

Se représentent et sont réélus à l'unanimité :

Christine Brugnon, Nathalie Butin, Michel Naye, David Waeytens (par ordre alphabétique), se représentent

Se présente en qualité de responsable jeune, Matthieu Evrard du club de Chatou qui est élu à l'unanimité.

Il est précisé que Michel continuera la gestion des licences juniores lors des compétitions. Michel précise que c'est indispensable afin d'avoir un visu sur les doubles participations.

L'ancienne Présidente félicite Patrick Simon et lui laisse le soin de présenter ses propositions de Règlement Général 2022-2023, qui seront votées à l'Assemblée Générale de rentrée qu'il présidera.

7) REGLEMENT GENERAL 2022-2023

Le nouveau Président, Patrick Simon, prend la parole pour les propositions de modifications du Règlement Général pour la saison 2022-2023.

Le Comité FSGT 78 a remarqué que, sous certains aspects, quelques points du Règlement Général (RG) étaient soit obsolètes, soit en contradiction avec ses propres statuts.

Comme j'ai géré ce RG pendant 11 ans, il m'a donc été proposé de participer à sa mise à jour.

Plusieurs points relevant uniquement de la compétence de la Commission, ce travail a été aussi mené avec ses membres.

Il ne s'agit pas d'une refonte complète mais de quelques changements qui, pour la plupart, ne devraient pas avoir d'impact sur les clubs et les compétitions.

Cette réflexion a été menée en très peu de temps et tous les points n'ont pu être analysés et ne pourront pas être présentés à cette AG. Il a été décidé de se focaliser sur les points importants qui aideront les clubs à démarrer la saison prochaine. Les points non évoqués le seront à l'AG de rentrée afin de laisser le temps à la Commission de travailler dessus.

Avant de commencer, il est bon de rappeler la raison de l'existence d'un RG.

- la FSGT n'est pas un grand club loisir mais une Fédération avec des règles et des statuts que nous sommes tenus d'appliquer. Nous vous invitons à consulter le site national de la FSGT pour vous rendre compte de la complexité de l'organisation.

- si tout le monde appliquait ces règles de manière naturelle, respectueuse et intuitive, elles n'auraient presque pas lieu d'exister.

- le fait d'avoir des compétitions avec des classements et des accessions implique des règles qui garantissent la régularité et l'équité de ces compétitions.

- la très grande majorité des clubs et des équipes respectent ces règles. Leur existence est donc nécessaire parce que quelques cas isolés peuvent perturber la régularité et l'équité de ces compétitions.

- la Commission étant composée de bénévoles qui ont une vie à côté du volley, elle n'a pas pour rôle de gérer les manquements des clubs dans leur gestion des compétitions (licences, feuilles de matchs, reports, etc.) Il est donc normal que le Règlement oblige les clubs à respecter ces règles et que des sanctions soient prises en cas de manquement.

Quelles sont donc les types de modifications ?

1 – Les modifications d'ordre statutaire comme l'organisation de la Commission, les engagements de clubs et d'équipes ou l'organisation des Assemblées Générales. Une partie de ces points ne sera pas mise aux votes.

2- Un point très important qui, heureusement, ne concerne pas trop le volley est la discipline. La FGST nous « impose » de nous mettre en règle avec son règlement disciplinaire et avec le Code du Sport. Cela concerne donc les structures disciplinaires

à mettre en place (première et deuxième instance (Commission d'Appel)), procédures de réclamation, d'appels et de leurs traitements, sanctions, etc. Ces points seront juste évoqués ce soir et présentés à l'AG de septembre. Cependant, quelques points relevant des procédures de contrôle et des sanctions seront mis aux votes.

3- Quelques points pratiques comme les licences, surclassements, certificats médicaux, mutations, etc. qui relèvent des règlements nationaux et sont donc mis à jour sans vote.

4- Quelques points concernant directement le jeu et l'organisation des compétitions nécessitant le vote de l'AG.

5- Quelques points concernant la communication ou le Règlement Annuel qui ne seront pas mis aux votes.

5- Enfin, et pour information car cela ne remet pas en cause les textes, une réécriture plus fluide et précise de quelques paragraphes.

Les modifications importantes sont :

- Engagement des clubs :

A titre exceptionnel, la Commission, après examen de sa situation, peut intégrer dans ses compétitions un club affilié à un Comité départemental FSGT d'un autre département sous condition que le Comité d'origine n'ait pas de compétitions volley-ball dans la catégorie concernée.

- Engagement des équipes :

En championnat féminin, une nouvelle équipe pourra intégrer directement la poule 1 tant que le nombre d'équipes ne dépasse pas 10.

Pour une nouvelle équipe qui s'engagerait après le début des championnats, la Commission recherchera la meilleure solution possible pour son intégration tout en évitant au maximum de verser cette équipe en challenge loisir.

Sauf cas exceptionnel géré par le Comité FSGT 78, tout club n'ayant pas réglé ses dettes contractées auprès du Comité ou de la Commission en amont de l'Assemblée Générale de début de saison ne sera pas autorisé à engager d'équipes.

- Règles du jeu :

Une équipe est autorisée à jouer avec seulement 3 joueurs sans être déclarée forfait.

Avant la rencontre, les équipes peuvent décider :

- De supprimer les temps-morts techniques
- De ne maintenir qu'un seul temps-mort technique à 12.
- De maintenir les 2 temps morts-techniques à 8 et 16.

Le maintien de temps-morts techniques ne doit pas impacter pas la durée totale du match et garantir que celui-ci puisse se dérouler intégralement dans le créneau horaire. Le club recevant est prioritaire pour décider de l'option.

- Championnats jeunes :

Cadets : afin de parfaire la formation technique des joueurs, la rotation de poste est obligatoire.

Minimes : jeu en 3 x 3 sur terrain de 5m x 5m avec rotation de poste obligatoire.

Lors d'une journée de compétition, un joueur d'une autre équipe présente pourra être prêté à une équipe incomplète. Ce joueur pourra être différent à chaque rencontre.

- Challenge loisir :

Le challenge loisir est réservé aux joueurs des sections loisir des clubs qui ne souhaitent pas s'engager en compétition mais faire quelques rencontres amicales durant la saison. Afin d'en préserver le côté convivial, aucun classement n'est établi. Pour maintenir l'équilibre des rencontres, les joueurs et joueuses évoluant en championnat ne peuvent pas participer au challenge loisir.

Exception : si une équipe loisir ne peut présenter que 3 joueurs, un joueur ou une joueuse évoluant en championnat pourra compléter l'équipe avec les restrictions suivantes :

- Position de libéro uniquement
- Pas de service, ni d'attaque

- Licences :

Dès le début de la saison et à chaque nouveau lot de licences, les clubs devront faire parvenir à la Commission un scan ou une photo des licences conformes, si possible regroupées par équipe.

Un joueur identifié sur la feuille de match comme n'ayant présenté de licence conforme devra présenter sa licence régularisée dès le match suivant.

A partir de la deuxième journée de championnat (indulgence pour la première journée), tant que la licence n'est pas conforme, l'équipe sera pénalisée d'un retrait de 0,5 point au classement pour le premier match suivant l'infraction et d'un forfait pour les matchs suivants.

Ni la Carte d'Initiative Populaire (*dite carte CIP*), ni la Carte Accueil et Découverte (*valable 4 mois*) ne sont autorisées dans les compétitions organisées par la FSGT.

- Mutation :

Tout club désirant accueillir un joueur ayant évolué dans un autre club la saison précédente, devra une demande de mutation par mail auprès du Club quitté, du Comité FSGT 78 et de la Commission.

Le club quitté disposera de deux semaines pour répondre à cette demande. S'il ne répond pas dans ce délai, la mutation sera automatiquement acceptée.

En cas de refus, il devra en stipuler le motif par mail auprès du club recevant, du Comité FSGT 78 et de la Commission. Ce refus sera étudié par la Commission qui informera les clubs et le Comité FSGT 78 de sa décision.

Après validation de la mutation par le Comité FSGT 78 sur le site internet des licences, le club recevant pourra faire la demande de licence.

- Entente entre clubs :

Le club d'appartenance du joueur devra envoyer le formulaire « entente » à la Commission qui en accusera réception et confirmera ou non son accord. En cas d'accord, l'entente sera autorisée à partir de l'accord de la Commission Volley qui en informera les clubs et le Comité FSGT 78.

- Arbitrage :

Sera désigné « arbitre principal » et devra en assumer la fonction :

- Toute personne licenciée qui prendra en charge l'arbitrage d'un match,
- Le coach non inscrit sur la feuille de match dans la composition de l'équipe,
- Le capitaine ou responsable de l'équipe recevant en cas d'auto-arbitrage ou si les joueurs de son équipe arbitrent à tour de rôle.

L'arbitre ainsi désigné sera le référent des structures disciplinaires en cas de litige.

La désignation d'un arbitre principal ne remet pas en cause les principes d'arbitrage déjà appliqués. Une équipe pourra continuer à changer d'arbitre à chaque set ou après des changements de joueurs. L'arbitre principal sert juste de référent auprès des structures disciplinaires en cas de litige.

Par manque de temps, une partie de la mise à jour n'a pu être présentée. Elle le sera à l'Assemblée Générale de rentrée. Ces modifications traitent principalement de :

- Mise en place et organisation des structures disciplinaires dont la Commission d'Appel
- Règles de présence et de vote aux Assemblées Générales
- Affinement des procédures de repêchage
- Contrôle des licences
- Fixation de la date des rencontres (accord entre les équipes)
- Procédures de réclamation et d'appel.

8) QUESTIONS DIVERSES

Match non joué

Proposition est faite que le club recevant est tenu de proposer 2 dates de match. Si celles-ci sont toutes 2 refusées, le forfait reviendra à l'équipe qui ne peut pas se déplacer.

Cependant, il faut que les capitaines prennent conscience que tous les clubs ont des contraintes de gymnase et que proposer 2 dates peut déjà s'avérer compliqué quand tous les créneaux « matchs » sont calés à l'année.

Les clubs qui ont cette contrainte sont prêts à faire des efforts.

Repêchage

Méry souhaite qu'en féminine, ce soit le 3e qui est repêché et non les reléguées. La proposition a été faite par le Président d'interdire à une équipe d'être repêchée plus de 2 années de suite et il est proposé que ce soit les 3es et 4es qui soient repêchés en cas de désistement d'une équipe légalement qualifiées.

Coupe

Beaucoup de clubs regrettent que les finales de coupe soient jouées comme un « match normal », sans plus de liesse et regrettent que les finales ne se jouent plus sur un samedi, comme par le passé.

La plupart des clubs rappellent leur impossibilité de jouer en week-end, d'où leur choix d'un championnat de semaine.

Cependant, tous ont la volonté de rassembler les matchs de coupe pour les finales, jouer les principales et les consolantes le même jour.

La Commission va tenter de jouer les finales au même endroit en semaine. Maisons-Laffitte propose d'ores et déjà son gymnase pour les accueillir.

Fontenay propose de passer à 4 tours de brassage. Maisons-Laffitte aimerait dans ce cas, il y ait 2 tours de brassage ou pas de poule médiane.

Les clubs n'y voient pas d'opposition et la Commission réfléchira à la meilleure formule pour satisfaire tout le monde.

Nombre de match trop importants

Certains clubs ont demandé à avoir moins de journées de matchs. Un tour de coupe a d'ores et déjà été supprimé.

Cependant, la Commission souligne que diminuer le nombre de journées pourrait impliquer de faire des poules médianes qui manque cruellement d'intérêt.

La majorité des clubs souhaitent conserver 14 matchs

Licence

La Carte Accueil et Découverte (*valable 4 mois*) et la Carte d'Initiative Populaire (*dite carte CPI*) ne seront plus autorisés en compétition.

Rambouillet demande au Comité FSGT 78 des explications de la part de Pantin sur la raison de cette exclusion.

Patrick Simon propose que les équipes envoient une photo des licences CONFORMES par équipe avant la 2^{ème} journée de championnat afin de ne pas reproduire les multiples sollicitations vécues cette année pour la non-vérification des licences en poule 1.

Junior

Patrick Simon propose de ne plus coupler les cadets et les espoirs sur la même journée, mais plutôt minimes et espoirs afin de permettre aux cadets de compléter les équipes espoirs.

Les clubs sont très enthousiastes.

L'Assemblée générale de rentrée est fixée au mercredi 21 septembre 2022.

Le Président clôt la séance à 23h15